



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE**

**2^E PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 460 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER LES ZONES 115-M
ET 117-HA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE certaines parties des zones 115-M et 117-Ha ne coïncident pas avec la ligne médiane d'infrastructures existantes ou projetées, telles que des rues, ruelles, chemin de fer, lignes de transport d'énergie, avec les lacs, les plans d'eau ou cours d'eau, avec les limites des lots cadastrés ou celle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun que les zones 115-M et 117-Ha suivent plutôt les limites de lots à certains endroits afin d'éviter le chevauchement de zones sur les bâtiments bâtis ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant le projet de règlement s'est tenue le 8 juin 2026 à 18 h et qu'aucun commentaire n'a été émis;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par

Et résolu à l'unanimité

QUE 2^e projet de règlement 460 soit adopté, statuant et décrétant ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus mentionné fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était au long réité.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ANNEXE A (PLAN DE ZONAGE)

L'annexe « A » (plan de zonage) faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 325.1 est modifiée par la modification des zones 115-M et 117-Ha tel que représentée aux plans ci-dessous :



ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté par le conseil municipal de la Municipalité de Nouvelle, le 8 juin 2026.

Richard St-Laurent
Maire

Benoit Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion : 11 mai 2026

Dépôt du projet de règlement : 11 mai 2026

Adoption du règlement :

Entrée en vigueur :